



Munis		La Neuveville					
Reçu	03 DEC. 2018						
Transmis à							
ADM	ECO	ECU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	X			

## Séance du Conseil général, le 05.12.2018

### Motion : Assainissement énergétique des bâtiments communaux

#### Résumé

Nous avons constaté que l'assainissement énergétique du parc immobilier de la commune n'est pas encore prévu. Or, le Canton distribue des subventions généreuses pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux. Malheureusement, ce programme s'arrêtera à la fin de l'année 2025.

#### Développement

Les objectifs principaux de la loi cantonale sur l'énergie, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 consistent à réduire les besoins en chaleur des bâtiments d'au moins 20 pour cent d'ici à 2035, et de couvrir au maximum les besoins en chaleur et en électricité par des énergies renouvelables et neutres du point de vue des émissions en CO<sub>2</sub>. Des programmes de subventions sont en place depuis 10 ans, pour encourager les privés et les administrations d'entreprendre un assainissement cohérent et responsable des bâtiments, pour atteindre les objectifs prévus.

Les programmes de subventionnement arrivent à leur fin en 2025, il est urgent d'établir un calendrier d'assainissement énergétique pour l'ensemble des bâtiments communaux, et avant la construction de la centrale de chauffage à distance, pour réduire la consommation d'énergie, selon les prescriptions énergétiques en vigueur.

Forum Neuvevillois demande la certification CECB Plus de l'ensemble des bâtiments communaux et la mise en place d'un programme d'assainissement énergétique de ses immeubles, pour profiter des subventions mises à disposition par le Canton et la Confédération.

Pour Forum Neuvevillois,

Tamara Michel

Sanda Orha

La Neuveville 03.12.18